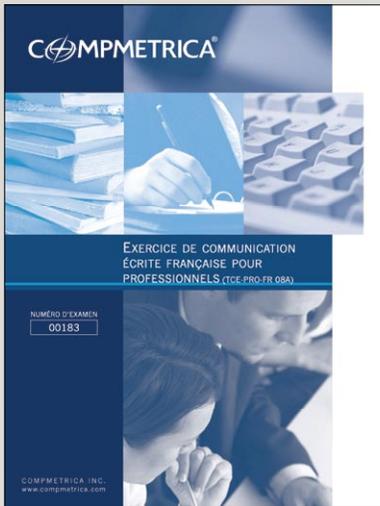


Exercice de communication écrite française pour professionnels COMPMETRICA



De nos jours, plusieurs entreprises doivent opérer dans un environnement dans lequel la maîtrise d'une ou de plusieurs langues est nécessaire à l'accomplissement des tâches quotidiennes. Il est donc important que les compétences linguistiques des professionnels qui doivent communiquer efficacement par écrit en français soient évaluées d'une manière valide et fiable. L'**Exercice de communication écrite française pour professionnels (TCE-PRO-FR)** est un outil qui évalue à quel point une personne candidate est capable d'exprimer ses idées par écrit en utilisant un langage approprié, sans erreur, de manière à transmettre efficacement l'information.

Description

- Ce test d'habileté langagière présente une mise en situation fictive dans laquelle la personne candidate doit répondre à une lettre en assumant le rôle d'un professionnel.
- La lettre doit être rédigée en utilisant une approche formelle qui respecte les règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, de ponctuation et de lexique de la langue française.
- Le texte doit contenir un paragraphe d'introduction et de conclusion, inclure un ou plusieurs paragraphe(s) de développement et couvrir tous les éléments requis.
- La lettre doit contenir approximativement 320 mots. Des points seront retranchés de la note finale si une personne candidate écrit un nombre de mots inférieur à celui requis.

Compétence évaluée

Communications

10. Communication écrite

Sait transmettre des idées par écrit dans un langage juste, approprié et exempt d'erreurs.

Clientèle visée

Toute organisation dans laquelle les professionnels interagissent par écrit en français avec différents intervenants internes et externes de l'organisation.

Modalités

Durée

- Soixante (60) minutes

Délais de correction

- Administration papier-crayon : Quatre (4) jours ouvrables
- Administration Web : Trois (3) jours ouvrables



Exemple de rapport

Exercice de communication écrite française pour professionnels

Candidat(e) : Desjardins, Jean
Date de l'évaluation : 2008/05/20

Notes explicatives du type d'examen

L'Exercice de communication écrite française pour professionnels (TCE-PRO-FR 08) évalue la capacité à communiquer par écrit en utilisant la langue française, et ce, dans un contexte de travail propre aux emplois de nature professionnelle. Trois grands critères sont considérés dans le test, soit la stratégie de rédaction, le style et la structure du texte ainsi que la qualité mécanique de ce dernier.

Cet exercice ne vise aucunement la vérification des connaissances spécifiques du domaine d'activité professionnelle.

Définition des éléments évalués

Ce test évalue la compétence **COMMUNICATION ÉCRITE**, c'est-à-dire la capacité à rédiger dans un langage approprié et exempt d'erreurs afin de transmettre l'information. Plus particulièrement, on y évalue les trois éléments suivants :

STRATÉGIE DE RÉDACTION

La stratégie de rédaction fait référence à la façon dont le candidat organise son texte, particulièrement en ce qui a trait aux buts et à la stratégie utilisée pour y parvenir (explication de la façon dont ce dernier entend terminer son texte).

STYLE ET STRUCTURE

Le style et la structure réfère à la capacité à rédiger des documents de façon claire et précise. Plus précisément, ce critère d'évaluation renvoie à la façon dont le candidat organise son texte en fonction d'un plan structuré où les idées sont divisées en paragraphes et présentées de façon cohérente.

Exercice de communication écrite française pour professionnels

Candidat(e) : Desjardins, Jean
Date de l'évaluation : 2008/05/20

Résultats par élément mesuré

Les graphiques qui vous sont présentés ci-dessous fournissent, à titre indicatif seulement, des informations supplémentaires sur la maîtrise de ces trois éléments. **Ces informations doivent être utilisées à des fins de perfectionnement seulement.**

ÉLÉMENT	Résultat :	PERCENTILE
STRATÉGIE DE RÉDACTION	14 / 20	N/A
Introduction : Introduit le sujet de la communication (fournit le contexte de la présente communication).	2 / 4	N/A
Points de la lettre : La raison de la rédaction est exprimée et une stratégie est utilisée en fonction du contexte.	9 / 12	N/A
Conclusion : Une conclusion clôt le texte et résume les éléments pertinents dans celui-ci.	3 / 4	N/A
STYLE ET STRUCTURE	18 / 20	N/A
Style : Le ton utilisé est modéré et objectif en tout temps. Il est approprié pour la correspondance professionnelle.	3 / 4	N/A
Progression : Il existe une progression (plan) dans le développement du texte. Les idées doivent s'enchaîner les unes aux autres de façon cohérente et logique.	3 / 4	N/A
Transitions : Les transitions assurent la progression d'une idée à une autre afin d'éviter que l'ensemble du document ne soit qu'un simple énumération. Une transition accompagne les changements d'idées dans le texte.	6 / 4	N/A
Démonstration rigoureuse : La démonstration doit être basée sur des données (faits, informations, observations) qui sont exposées et appuyées. Les prises de position sont appuyées. Aucune affirmation n'est inventée ou incorrecte.	3 / 4	N/A
Précision : Les idées doivent être pertinentes en fonction du plan du document. Il ne doit pas y avoir trop d'idées défendues sur un même thème.	3 / 4	N/A

Exercice de communication écrite française pour professionnels

Candidat(e) : Desjardins, Jean
Date de l'évaluation : 2008/05/20

ÉLÉMENT	Résultat :	PERCENTILE
C QUALITÉ MÉCANIQUE DU TEXTE	30 / 60	N/A
Orthographe : L'orthographe d'usage réfère à la graphie usuelle des mots.	6 / 12	N/A
Grammaire : La grammaire réfère à la maîtrise des règles d'accord de la langue.	6 / 12	N/A
Syntaxe : La syntaxe réfère à la maîtrise des règles qui président à l'ordre des mots et à la construction des phrases.	6 / 12	N/A
Ponctuation : La ponctuation réfère à la maîtrise des signes non alphabétiques servant à indiquer les divisions d'un texte, à noter certains rapports syntaxiques ou certaines nuances affectives.	6 / 10	N/A
Lexique : Le lexique réfère à l'utilisation juste des mots et aux erreurs de vocabulaire.	6 / 14	N/A
D TOTAL DES TROIS ÉLÉMENTS	62 / 100	N/A
Respect des consignes		
Il est à noter que la note finale est représentative de la longueur du texte rédigé par la personne candidate. Le minimum de mots exigés pour cet exercice est de 320. Lorsque cette consigne n'est pas respectée, un certain nombre de points est retranché du résultat obtenu à la section D.		
Compte tenu de ce qui précède et du nombre de mots écrits dans la rédaction de la personne candidate, cette dernière est pénalisée de 30 points du résultat obtenu à la section D.		
E NOTE FINALE (100 POINTS)	32 / 100	N/A

